

7 mars 2007

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue:

- **du boucllement du crédit extraordinaire de 250 000 francs destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11;**
- **de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 86 658 francs.**

Rapport de M^{me} Ariane Arlotti.

La commission des finances s'est réunie les 27 septembre 2006, 30 janvier et 6 février 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Magdalena Karpinski-Gigliotti et Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie pour leur précieuse contribution.

Préambule

Etant donné que plusieurs propositions en provenance du Conseil administratif concernent les Musées d'art et d'histoire (MAH), différents commissaires ont émis le souhait d'auditionner le directeur afin d'avoir une explication sur le dépassement de crédit et, notamment, pour faire le point sur l'intégration de ces travaux dans le projet du Musée d'art et d'histoire.

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, et de MM. Cäsar Menz et Luc Heimendinger, directeurs des Musées d'art et d'histoire

M^{me} Koelliker attire l'attention de la commission des finances sur le fait que, concernant la proposition PR-478, ils se sont vus confrontés à une situation particulière. Ce qui avait été annoncé dans un premier temps, lors du vote du crédit de 250 000 francs alloué à des mesures d'accompagnement du chantier de rénovation des façades du bâtiment des Casemates afin de permettre au personnel du musée de rester pleinement opérationnel pendant la durée des travaux, a été revu à la hausse pour des raisons imprévisibles. En effet, au début du chantier, ils ont été confrontés à l'effondrement d'une partie des plafonds des bureaux. Ils ont donc procédé à un transfert du personnel (53 sur 66 personnes) dans le bâtiment des Schtroumpfs, récemment libéré par la Direction des systèmes d'information (DSI), afin de laisser place à un nouveau chantier à l'intérieur du bâtiment

des Casemates. Des frais de déménagement imprévus ont donc été engagés et le coordinateur des rocade initialement prévues a été requis pendant plus de temps. Cela explique que le crédit ait été largement dépassé à hauteur de 86 000 francs.

M. Menz complète en disant que la présence d'amiante a été détectée lors de l'effondrement des plafonds, ce qui a imposé l'évacuation immédiate des collaborateurs. Il propose de fournir toute la documentation ayant trait à cela à la commission des finances.

Le président ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande si l'effondrement des plafonds était totalement imprévisible.

M^{me} Koelliker dit que, à sa connaissance, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie avait évalué ce risque comme étant minime lors de la présentation du premier crédit pour la transformation du bâtiment des Casemates. Le chantier du square ayant provoqué passablement de vibrations, cela a probablement fragilisé les faux plafonds.

Un autre commissaire demande si cet incident a eu un impact quelconque sur la réinstallation des instruments anciens de musique.

M. Menz répond que cela n'a aucun rapport, puisque le bâtiment des Casemates est affecté à l'administration tandis que le dépôt pour les objets en restauration se trouve au MAH.

Un troisième commissaire demande si, étant donné la proximité des bâtiments, il y a un risque d'extension du problème de l'amiante.

M. Menz dit que non; des analyses ont été effectuées lors de la réfection des toitures du MAH et elles n'ont révélé aucun risque.

Une question porte sur le crédit initial: est-ce qu'il prévoyait un déménagement partiel du personnel?

M^{me} Koelliker répond affirmativement, puisque des rocade avaient été initialement prévues afin de faciliter les travaux.

M. Menz ajoute que cela était indispensable en raison du remplacement des fenêtres.

Le troisième commissaire s'enquiert de savoir si, finalement, les collaborateurs ont été déplacés en raison de l'amiante ou du remplacement des fenêtres.

M^{me} Koelliker explique que, pour ces deux raisons, ils ont profité de l'opportunité des locaux libérés par la DSI. Il a semblé beaucoup plus rationnel d'éva-

cuer le bâtiment pour permettre au Service d'architecture, concernant les façades, et au Service des bâtiments, concernant les plafonds, d'intervenir dans de bonnes conditions.

Un cinquième commissaire pose une question qui s'adresse plutôt aux magistrats. Il souhaiterait avoir le détail des coûts effectifs, ce qui autoriserait une meilleure analyse.

Le Canton de Genève est extrêmement dépensier et la commission des finances n'a pas les moyens de se déterminer quant aux surcoûts. Il voudrait savoir en quoi consistent exactement ces 86 658 francs.

M. Menz a en main l'ensemble des dépenses détaillées, il propose d'en faire parvenir une copie à la commission.

Le cinquième commissaire le remercie et ajoute que l'idéal aurait été de fournir ce document à l'avance pour évaluer la raisonnable de la proposition.

Le troisième commissaire soulève l'intérêt de la question de son collègue. Il dit que, s'agissant du budget, on a des chiffres très détaillés. Si on utilise la méthode budget-comptes pour le bouclage, on devrait avoir la proposition initiale avec les montants escomptés en comparaison avec les comptes effectifs. Cette méthode permettrait de mettre en exergue un certain nombre de dépassements.

M^{me} Koelliker fournira le budget initial prévu ainsi que les dépenses effectives.

Le troisième commissaire se dit inquiet du dépassement de 90 000 francs sur 250 000 francs. Il se demande quel sera le dépassement du crédit des travaux.

M^{me} Koelliker n'en a aucune idée puisque c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui s'occupe de ce crédit et qu'il n'a pas l'habitude de le leur soumettre. Elle souligne une nouvelle fois le caractère imprévisible de l'effondrement des plafonds.

Discussion de la commission

Le commissaire libéral dit que son groupe n'a pas d'hésitation à voter cette proposition compte tenu des informations fournies par M^{me} Koelliker. Il aurait souhaité avoir certains documents écrits avec plus d'anticipation, comme cela a été relevé avec pertinence par deux commissaires, mais son groupe votera ce bouclage.

Le commissaire radical annonce que son groupe votera également le bouclage de crédit pour ces travaux puisque le dépassement a été expliqué.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), le Parti du travail et les Verts soutiendront ce bouclement pour les mêmes raisons.

Le commissaire démocrate-chrétien dit qu'il sera celui qui ne votera pas. Il estime préférable d'attendre le document demandé.

Le président répond qu'il lui a été envoyé.

Le commissaire le remercie et prend connaissance dudit document.

La proposition PR-478 est mise au vote, elle est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit extraordinaire de 250 000 francs, voté le 9 avril 2003 (plan financier d'investissement 042.017.05), destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organisation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 86 658 francs.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2006, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Annexe: détails des dépenses



Réponse à la demande de la Commission des finances du Conseil municipal
PR-478 - Détails des dépenses effectives

1. Projection dans la PR-180

Mesures d'accompagnement permettant au personnel de travailler normalement durant le chantier de rénovation des façades, impliquant la dépose/repose des fenêtres après traitement en atelier ou le remplacement des fenêtres.

- frais de déménagement	100'000 francs
- frais de location/aménagement de locaux extérieurs	50'000 francs
- frais matériel de protection et emballage	20'000 francs
- frais de personnel de surveillance	80'000 francs

Total **250'000 francs**

2. Dépenses effectives :

Mesures prises pour assurer le travail du personnel dans le bâtiment dans un premier temps (avril à août 2004), puis pour transférer dès fin août 2004 53 personnes sur 66 personnes dans un autre bâtiment en raison de l'effondrement des faux-plafonds dans les bureaux et du chantier intérieur d'urgence qui a dû être réalisé en parallèle au chantier de rénovation des façades.

- frais de déménagement	189'700, 40 francs
-------------------------	--------------------

53 postes de travail ont été déménagés des Casemates aux Schtroumpfs rue Louis-Favre/rue du Grand-Pré et des Schtroumpfs aux Casemates en raison des faux-plafonds effondrés. Par ailleurs, des protections des mobiliers fixes restant aux Casemates ont été réalisées.

- frais de déplacement et réinstallation des photocopieurs et fax des Casemates aux Schtroumpfs et des Schtroumpfs aux Casemates	4'887,75 francs
--	-----------------

Opération initialement non prévue puisque le personnel devait rester aux Casemates.

- frais de dépose des rideaux des bureaux des Casemates, nettoyage et repose après chantiers extérieur (réfection des façades) et intérieur (réfection des faux plafonds)	9'533,40 francs
---	-----------------

Opération initialement non prévue mais indispensable après ces deux chantiers.

- frais de personnel de surveillance 132'536, 25 francs

Initialement le travail consistait à organiser, coordonner
et gérer les rocade entre les places de travail à l'intérieur des
Casemates en fonction de l'avancement du chantier.

Le travail a finalement consisté à mettre en place les rocades,
puis en cours de route à organiser deux déménagements de 53
postes de travail des Casemates aux Schtroumpfs et ensuite des Schtroumpfs
aux Casemates, tout en suivant l'avancement du chantier et en prenant
les mesures de protection des locaux et du matériel resté sur place.

Total 336'657,80 francs

Dépassement 86'657,80 francs

Arrondi par la CGE à 86'658 francs

DAC/31 janvier 2007